

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de St Sulpice de Pommiers, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : Caline ALAMY, Daniel BARBE, J-Claude BERNEDE, Nicole BONNAMY, Emile BOUSCARY, Philippe BRY, Maryse CHEYROU, Sandrine COMBEFREYROUX, Christelle COUNILH, Myriam REGIMON, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves d'AMÉCOURT, Alain DIDIER, Stéphanie DUBERGA, Serge DURU, Christiane FOUILHAC, Jean Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, Luc HERAULT, Yannick JOUSSEAUME, , Thierry LABORDE, Didier LAMOUREUX, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Bruno LIMOUZIN, Francis PEYRE, Karine LUMEAU, Samuel MESTRE, Christophe MIQUEU, Bruno BERNARD, Benoit PUAUD, J-Luc PIVA.

Absents /Excusés : Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Lucien KERGEFFROY, Florent MAYET, Raymond REBIERE, Philippe TRABUT CUSSAC, Jean-Marie VIAUD.

Auditeurs libres : Eric TINTURIER, Michel DELCROS, Alain COMBES, Henri HONEGGER, Denis MARNIESSE, Colin SHERIFFS, J-Marc PRAT, Elisabeth CHARRON, Marie LIOTEAU, Patrick COUSIN, J-Noël SERAL, Laurence COMBALIE.

Invités : Michel BRUN, Président de la CDC du TARGONNAIS, Colin SHERIF, Maire de Saint Laurent du Bois.

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son conseil municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au compte-rendu du Conseil du 27 juin et 3 octobre dernier.

Aucune modification n'est apportée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.
Nicole Bonnamy est nommée secrétaire de séance.

PRESENTATION NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Daniel Barbe et Estelle Souques (remplaçante de Charlotte Rambaud durant son congé maternité), présentent le nouveau contrat « enfance et jeunesse » qui est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- En recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations. Le diaporama présenté à l'assemblée sera annexé au présent compte rendu.

La reconduction et le développement des objectifs par axe politique :

Axe 1- Favoriser la socialisation de l'enfant et son bien-être dans l'environnement

- poursuivre la structuration et le développement des offres d'accueils diversifiés du secteur petite enfance et enfance
- offrir des services préservant la santé et l'environnement
- améliorer la connaissance de personnes porteuses de handicap et la qualité de l'accueil pour les enfants porteurs de handicap
- Consolider la solidarité entre générations

Axe 2- Soutenir la fonction parentale et les relations parents/enfants

- Encourager la dynamique participative et concerter des parents au sein des structures
- favoriser le départ en vacances des familles
- donner aux parents les moyens d'assumer leur responsabilité éducative

Axe 3 – Favoriser l'égalité des chances et aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale

- informer et accompagner les familles sur les dispositifs et aides existants via la « MSAP »
- permettre l'accessibilité des accueils à tous les enfants du territoire pour une meilleure mixité
- accompagner les familles dans l'obtention d'un mode d'accueil

Axe 4 – Favoriser le développement de l'enfant et du jeune

- proposer des activités sportives pour l'épanouissement de l'enfant
- élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes pour permettre une ouverture culturelle et promouvoir l'apprentissage à la citoyenneté
- accompagner l'offre d'éveil éducatif
- soutenir l'effort de la structuration du service jeunesse

Axe 5 – Conforter la coordination du service petite enfance, enfance et jeunesse

- maintenir la cohérence des actions concertées et coordonnées entre les services
- développer la coordination sur les temps périscolaires

Daniel Barbe précise que les actions inscrites sont pour la majeure partie une poursuite d'actions et que l'ensemble de ces actions restent sur un objectif à atteindre.

Suite à la fusion, cela permettra d'organiser les missions de coordination entre les 2 coordinatrices et aller vers une convention territorialisée globalisée. Cette CTG s'ouvre vers d'autres services et particulièrement le social via les services de la Maison de Services Au Public.

Ce contrat devra être signé avec les communes organisant l'accueil périscolaire, à savoir, Blasimon, Cazaugitat, Gornac, Mauriac, Mourens et Sauveterre de Guyenne et Taillecevat.

L'assemblée après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord au Président pour signer le contrat Enfance Jeunesse pour 2016-2019 avec les différents prestataires CAF & MSA.

NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Suite au projet arrêté de fusion, le Préfet demande de valider certains points afin de prendre l'arrêté de périmètre de la fusion :

- Répartition des sièges de la future intercommunalité : Il s'agit de choisir entre deux propositions :
 - Une répartition de droit commun (69 sièges = 8 Targon, 7 Sauveterre, 3 Blasimon et Frontenac et 1 siège pour les autres communes)
 - Un accord local (63 sièges = 6 Targon, 5 Sauveterre, 2 Blasimon et Frontenac et 1 siège pour les autres communes)
- Nom de la future intercommunalité : le bureau propose « Communauté Rurale de l'Entre-Deux-Mers » pour se différencier des « communautés urbaines », ou « communautés d'agglomérations », d'une part, et ancrer notre positionnement en ENTRE DEUX MERS.
- Siège social : le bureau propose Sauveterre-de-Guyenne, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation.
- Organisation budgétaire :

Pour le moment, on se tient au minimum. Il est retenu un budget principal et un budget annexe pour la Zone d'Activité. Par la suite, nous verrons s'il est utile de créer de nouveaux budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité :

- *pour la répartition de « droit commun ».*
- *sur le siège social à Sauveterre-de-Guyenne*
- *sur le nom « Communauté Rurale de l'Entre Deux Mers »*
- *organisation budgétaire : budget principal et budget annexe*

Sur la proposition de répartition des sièges, les communes devront toutes délibérer avant le 15 décembre. Un modèle de délibération sera adressé aux communes.

PROGRAMME VOIRIE

Le Président informe que la **commission permanente du Conseil départemental** réunie le matin même a répondu favorablement à notre demande de subvention au titre du FDAVC pour le programme des travaux de voirie.

Il est demandé d'intégrer le montant de la subvention d'un montant de 85 221 € dans notre budget. A cette même commission, les dossiers FDAEC du canton ont été passés.

L'assemblée après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour intégrer cette somme dans le budget par une délibération modificative budgétaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ferme photovoltaïque de Gornac

M. le Président informe que nous avons reçu le dossier du permis qui est à la vérification ainsi que l'étude du coût du raccordement. Le coût de raccordement s'élève 850 651 € HT. Nous avons réduit la puissance en pensant être raccordé localement, mais le point de raccordement reste à près de 10 km, à St Hilaire du Bois.

Sur proposition du bureau, M. le Président demande l'autorisation pour déposer le permis tel qu'il a été préparé.

L'étude de rentabilité sera affinée durant l'instruction qui avoisine les 6 mois.

L'augmentation de la puissance produite sera réétudiée à son « maximum possible afin d'optimiser ce coût.

Pendant l'instruction, nous finaliserons l'étude économique de rentabilité.

L'assemblée après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour signer et déposer le permis.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU BUREAU

M le Président informe que les comptes-rendus des bureaux qui se sont tenus le 4 juillet et le 5 septembre ont été envoyés à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Ces comptes rendus relatent toutes les décisions prises par le bureau par délégation du Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions ou précisions à apporter à ces comptes rendus. Aucune question ni précision n'est demandée.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Prochaine réunion bureau : Lundi 7 Novembre 2016 à 18h30

Prochain Conseil Communautaire : lundi 12 décembre 2016 à 18h30 avec le repas de fin d'année à Blasimon et le Conseil Communautaire à Mauriac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h30.